



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE LESCAR

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 06 mars 2024, il sera procédé, du **jeudi 04 avril 2024 à 09h00 au lundi 06 mai 2024 à 17h00**, à une enquête publique sur la demande de permis de construire présentée par la SAS Parc de Micatoste, en vue d'implanter une centrale photovoltaïque au sol de 4,67 ha, et d'une puissance électrique nominale de 5,77 MWc sur le territoire de la commune de LESCAR, parcelles 15, 16 et 17 section ZP.

Ce dossier comporte une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire. Le responsable du projet est la SAS Parc de Micatoste sise 1973 Boulevard de la Défense, 92000 NANTERRE.

L'enquête publique est réalisée en application des articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement.

Le siège de l'enquête est la commune de LESCAR 64238.

Mme Anne LITTAYE a été désignée par la présidente du tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Lescar :

- * **le jeudi 04 avril 2024 de 09h00 à 12h00**
- * **le jeudi 25 avril 2024 de 09h00 à 12h00**
- * **le lundi 06 mai 2024 de 14h00 à 17h00**

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront consultables :

* **sur support papier en mairie de Lescar**, aux jours et heures d'ouverture au public :

- du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

* **sur support papier et sur support informatique à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques**, Secrétariat général aux affaires départementales – Bureau de l'aménagement de l'espace – 2 rue du Maréchal Joffre à Pau, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

* **Sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques** : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr – page d'accueil – enquêtes publiques – en cours.

Les observations du public pourront :

- être consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à disposition à la mairie de Lescar :
- être également adressées par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Lescar – Allée du Bois-d'Ariste, 64238 LESCAR CEDEX ;
- être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Toutes observations et propositions, courrier postal ou courriel, réceptionnés après le lundi 06 mai 2024 à 17h00 ne pourront pas être prises en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Lescar, à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques (www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques – closes).

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Fait à Pau, le 06 MARS 2024

Le Préfet,



Pour le Préfet et par délégation

~~Le secrétaire général,~~

Martin LESAGE